CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1er mai 2017 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 avril 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 avril 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-un-mille-sept-cent-quarante-sept-dollars et quarante-et-un-cents (81,747.41$) de déboursés et de neuf-mille-six-cent-cinquante-neuf-dollars et huit-cents (9,659.08$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-onze-mille-quatre-cent-six-dollars et quarante-neuf-cents (91,406.49$);

Que ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-04**

**DÉPÔT-PLAN D’INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)-Projet CIMA+ :Q152065A**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)-Projet CIMA+ Q152065A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)-Projet CIMA+ :Q152065A.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-05**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit reprendre la procédure pour l’adoption d’un règlement concernant un code d’éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par le conseiller Monsieur Fidélio Simard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le projet de Règlement numéro 119 remplaçant le règlement numéro 115-Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 119 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Fidélio Simard, conseiller, que lors d’une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité sera proposé pour adoption le *Règlement numéro 119 remplaçant le règlement numéro 115-Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Félicité.*

**RESOLUTION NUMÉRO 2017-05-06**

**DÉSIGNATION-INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE-MONSIEUR JULIEN MAINVILLE-SERVICE D’AMÉNAGEMENT ET D’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’en date du 06 octobre 2014, la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté la résolution numéro 2014-10-06 afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a recruté un inspecteur en bâtiment surnuméraire, Monsieur Julien Mainville, en raison du congé de maladie de Monsieur Yvan Lajoie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner, à titre d’inspecteur en bâtiment surnuméraire de la MRC de La Matanie, Monsieur Julien Mainville, et ce, pour la durée du congé de maladie de Monsieur Yvan Lajoie;

D’autoriser Monsieur Julien Mainville à accorder et délivrer des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-07**

**DÉSIGNATION D’UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENT-MONSIEUR MICHÉE DESROSIERS-PÉRIODE ESTIVALE 2017-SERVICE D’AMÉNAGEMENT ET D’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’en date du 06 octobre 2014, la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté la résolution numéro 2014-10-06 afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a recruté un étudiant pour collaborer avec les inspecteurs en bâtiment, à titre d’adjoint technique en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner, à titre d’adjoint aux inspecteurs en bâtiment de la MRC de La Matanie, Monsieur Michée Desrosiers, et ce pour la période estivale 2017;

D’autoriser Monsieur Michée Desrosiers à accorder et délivrer des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de la Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-08**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-TRAVAUX DE GRAIDAGE DE CHEMINS 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de graidage de chemins pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QU’Excavation Émilien Simard inc. est d’accord pour faire les travaux au même montant horaire de cent-dix-huit-dollars (118.00$), excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu majoritairement (Monsieur Fidélio Simard se retire dans ce dossier) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard inc. le contrat pour les travaux de graidage de chemins pour la saison estivale 2017 au montant horaire de cent-dix-huit-dollars (118.00$), excluant les taxes;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-09**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT-MONSIEUR PATRICE TRUCHON-période du 02 mai 2017 au 06 novembre 2017**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE nommer le conseiller Monsieur Patrice Truchon à titre de maire suppléant pour la période du 02 mai 2017 au 06 novembre 2017 inclusivement;

3° QUE le conseiller Monsieur Patrice Truchon, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés;

4° D’autoriser le conseiller Monsieur Patrice Truchon à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*;

5° QUE le conseiller Monsieur Patrice Truchon siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-10**

**PROPOSITION D’ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE LA MATANIE À L’ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE (ATRG)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fait appel à ses municipalités afin de leur proposer une aide financière d’un montant de deux-cent-quatre-vingt-dix-dollars (290.00$) représentant le coût de base afin de devenir membre de l’Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes n’auraient qu’à défrayer la somme de 0,20$ par habitatant pour leur population respective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la proposition de la MRC de La Matanie pour l’aide financière d’un montant de deux-cent-quatre-vingt-dollars (290.00$);

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l’Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

QUE la présente résolution soit envoyée à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-11**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU CODE MUNICIPAL POUR PERMETTRE AUX ÉLUS D’ASSISTER À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du Conseil municipal, il est souvent difficile d’obtenir la présence physique de tous les membres du Conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du Conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du Conseil;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du Conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l’article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du Conseil à des séances du Conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i.Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d’autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du Conseil provenant de la Municipalité de Parent d’être présents par voie électronique;

ii.Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout Conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d’urgence;

iii.Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du Conseil d’une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du Conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des Conseils d’administration;

ATTENDU QU’il serait opportun que les membres du Conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du Conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du Conseil non physiquement présent lors d’une séance extraordinaire d’être entendu par les autres membres du Conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d’assister aux séances extraordinaires du Conseil par voie électronique faciliterait la participation aux Conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

°QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

°DE demander au Gouvernement du Québec d’amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du Conseil, les membres du Conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d’être entendu par les autres membres du Conseil physiquement présents à une séance du Conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

°De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l’Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, aux députés provinciaux ainsi qu’aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-12**

**DÉPÔT-ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET CONFIRMATION D’OUVERTURE DE DOSSIER-PROGRAMME GÉNÉRAL D’AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS-INONDATIONS SURVENUES LE 30 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l’accusé de réception et confirmation d’ouverture de dossier portant le numéro 6993 du Programme général d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents lors des inondations survenues le 30 décembre 2016 de Madame Odette Faucher pour Monsieur Jean-François Lavoie, agent de gestion financière du Ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° De prendre acte de fait du dépôt de l’accusé de réception et confirmation d’ouverture de dossier portant le numéro 6993.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-13**

**APPUI-REGROUPEMENT DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINTE-FÉLICITÉ AU SECTEUR DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE l’Office d’habitation de Sainte-Félicité désire procéder au regroupement volontaire demandé par la Société d’habitation du Québec des O.M.H. du secteur de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris en considération la décision de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

° Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° Que la Municipalité de Sainte-Félicité appuie la décision de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Félicité de procéder au regroupement volontaire demandé par la Société d’habitation du Québec des O.M.H. du secteur de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-14**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER-ACCÈS ÉLECTRONIQUE À CLIC REVENU DEVENU MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec a procédé à certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d’une entreprise qui sont responsables des services électroniques de Clic Revenu devenu Mon dossier pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit transmettre une résolution pour pouvoir continuer d’accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu’aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à avoir accès par voie électronique à *Mon dossier pour les entreprises* auprès de Revenu Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-15**

**DÉPÔT-PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-AIDE FINANCIÈRE-VOLET PRINCIPAL-DOSSIER N° 2017-08023-01-132**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une lettre du 31 mars 2017 de Monsieur Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’électrification des transports informant la Municipalité qu’une aide financière d’un montant de 49,821$ est accordée pour l’année 2017, dans le cadre du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local*;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre a pris en compte les nombreux commentaires des Municipalités concernant la reddition de comptes et qu’il a apporté des changements pour retirer l’exigence relative à l’attestation de la déclaration de reddition de comptes par un vérificateur externe, exigence qui avait cours depuis 2009;

CONSIDÉRANT QU’un premier montant de 37, 954$, équivalent à 76% de l’aide financière, sera versé à la suite du dépôt de la reddition de comptes pour l’année 2017 qui a été intégrée au rapport financier exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, lequel doit être complété au plus tard le 30 avril 2017 et que le deuxième versement d’un montant de 11 867$ sera transmis vers le 30 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du Ministre Monsieur Laurent Lessard.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-16**

**POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE**

CONSIDÉRANT l’apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d’évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d’imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d’évaluation foncière permettent d’observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l’impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d’autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le *Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)*  du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 $ d’actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 $ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu’à une valeur de 15 $ d’actifs pour 1 $ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l’appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l’ouverture d’un dialogue avec l’État et l’Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

CONSIDÉRANT que Monsieur Laurent Lessard, Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec, a convenu de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu’une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n’aura pas été réalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Gouvernement du Québec et au Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec :

* De fixer rapidement un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l’État, le milieu municipal et l’Union des producteurs agricoles, afin d’aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;
* De mandater ce groupe pour établir les prémisses d’une réelle refonte du *Programme de crédit de taxes foncières agricoles au Québec*, équitable pour toutes les parties impliquées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-17**

**DÉPÔT-BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016-NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du *Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016* préparé par Madame Julie Brouillet de NORDIKeau inc. en date du 03 avril 2017;

CONSIDÉRANT l’exigence de l’article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l’eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt du *Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-18**

**APPUI-DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ-MONSIEUR RÉGIS LAVOIE-LOT VISÉ 3 169 430-CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande d’utilisation d’un lot à une fin autre que l’agriculture (Lot : 3 169 430 du Cadastre du Québec) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Monsieur Régis Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de modifier la délimitation du droit acquis résidentiel qui aurait été fixée le 5 mars 1986 par la publication d’une vente par Monsieur Bernard St-Louis à Madame Suzanne Pelletier au bureau de la publicité des droits de Matane, sous le numéro 121 877;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 0,4999 hectare (s);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appuie la demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation d’un lot à une fin autre que l’agriculture (Lot : 3 169 430 du Cadastre du Québec) de Monsieur Régis Lavoie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-19**

**AUTORISATION D’ORGANISATION D’UNE RENCONTRE AVEC LES CITOYENS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ D’ACQUÉRIR L’IMMEUBLE DU 151 RUE SAINT-JOSEPH-SAINTE-FELICITE-PROPRIÉTÉ DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE**

CON SIDÉRANT le projet d’acquisition de l’immeuble du 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, propriété de la Caisse Desjardins de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus du Conseil municipal ont visité l’immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire organiser une rencontre avec les citoyens pour connaître les opinions avant de prendre position dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité organise conjointement avec les dirigeants de la Caisse Desjardins de La Matanie une rencontre d’information avec les citoyens et les utilisateurs des services de la Caisse Desjardins de La Matanie, et ce, au cours du mois de mai 2017;

° QU’une lettre d’invitation soit expédiée par la poste à chaque adresse civique.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-20**

**APPUI-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES-PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE**

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité a présenté une demande d’aide financière d’un montant de trois-mille-dollars (3,000.00$) provenant du Fonds de développement des territoires-FTD-Programme de soutien à la vitalité rurale 2017;

CONSIDÉRANT QUE l’appui de la Municipalité est requise pour la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appuie le projet de demande d’aide financière de la Corporation de développement de Sainte-Félicité provenant du Fonds de développement des territoires.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-21**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES-PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS-VOLET LOCAL-6,400.00$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière d’un montant de six-mille-quatre-cent-dollars (6,400.00$) dans le cadre du programme du *Fonds de développement des territoires-Programme de développement des communautés-Volet local*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

°QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

°QUE Monsieur Réginald Desrosiers soit autorisé à faire une demande d’aide financière d’un montant de six-mille-quatre-cent-dollars (6,400.00$) dans le cadre du programme du *Fonds de développement des territoires-Programme de développement des communautés-Volet local;*

°QUE Monsieur Réginald Desrosiers, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-22**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE SALARIALE-EMPLOI-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière salariale auprès d’Emploi-Québec pour l’embauche d’un employé pour vingt-six (26) semaines à quarante (40) heures par semaine au salaire minimum en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à présenter une demande d’aide financière salariale pour l’embauche d’un employé auprès d’Emploi-Québec;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-23**

**APPROBATION-VACANCES ANNUELLES 2017 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2017 des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser les vacances annuelles 2017 des employés municipaux tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-24**

**AUGMENTATION DU SALAIRE HORAIRE DE L’EMPLOYÉ MUNICIPAL A TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire augmenter le salaire horaire de l’employé municipal à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le salaire horaire de l’employé municipal à temps partiel soit fixé à 16.25$ brut de l’heure, et ce, à partir du 1er mai 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-25**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-ÉLÈVES DE LA 3E À LA 6E ANNÉE-NETTOYAGE DE LA HALTE ROUTIÈRE ET DES BERGES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’aide financière des élèves de la 3e à la 6e année en organisant une activité de nettoyage de la halte routière et des berges en mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour but de financer une partie de leur voyage de fin d’année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement (Monsieur Rémi Savard se retire dans ce dossier) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser les élèves de la 3e à la 6e année à faire des travaux de nettoyage de la halte routière et des berges en mai 2017;

D’accorder une aide financière d’un montant de cent-cinquante-dollars (150.00$) aux élèves de la 3e à la 6e année de l’École de Sainte-Félicité;

QUE le montant accordé soit pris dans le poste budgétaire numéro 02-11000-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-26**

**ENGAGEMENT DE MADAME SYLVIE BEAUDRIAULT POUR LE MÉNAGE DE LA SALLE ALPHONSE SIMARD DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ LORS DE LOCATIONS**

CONSIDÉRANT QUE Madame Claire Baril a donné sa démission comme responsable du ménage de la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit combler le poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Madame Sylvie Beaudriault comme responsable du ménage de la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité au coût de quarante (40.00$) dollars pour chaque location payante.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-27**

**DÉPÔT DE L’ÉVALUATION DE LA DEMANDE DE PROJET N° 014535918-EMPLOI D’ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 26 avril 2017, Madame Gabrielle Houdayer de Service Canada, informe la Municipalité que la demande d’aide financière d’Emplois d’été Canada a été évaluée et jugée admissible et que le budget disponible n’est pas suffisant pour financer toutes les demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du courriel de Madame Gabrielle Houdayer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-28**

**HOMMAGE AUX PERSONNES BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ-PETIT JOURNAL DE JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut souligner l’implication de personnes bénévoles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’implication de personnes bénévoles de la Municipalité de Sainte-Félicité soit soulignée dans le prochain *Petit Journal* de juin 2017.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h48, Fin : 19h48)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-29**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 1er mai 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h49.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier